



Publié le : 13 OCT. 2021 Certifié exécutoire. Le Maire.	 P Le Maire par délégation Alexandra TELLO	DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 13 OCT. 2021
---	--	---

Service : D. AFFAIRES JURIDIQUES
Réf : AP/AP

DOMAINE - Convention d'occupation du domaine public - Télescope touristique place des Albigois

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération du conseil municipal n°22 en date du 21 septembre 2021 déléguant au Maire, une partie de ses attributions,

VU la requête de la société WIKA DIMO SARL de renouveler la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un télescope touristique.

CONSIDERANT que cette demande renforce la dimension touristique du site,

DECIDE

ARTICLE 1 : de conclure avec la société WIKA DIMO SARL une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un télescope touristique sur la promenade Jacques HAMEL,

ARTICLE 2 : que cette occupation est consentie moyennant une redevance annuelle de 50 €.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le **13 OCT 2021**

Robert MENARD

Pour le Maire et par délégation
l'Adjoint au Maire
Michel MURAIL